



ISAGENIX AJOUT AUX POLITIQUES ET PROCÉDURES

PUBLICITÉ INTERNET ET SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

En tant que société qui a pris l'engagement de vous procurer des outils pour faciliter la croissance de votre entreprise, nous sommes heureux de vous offrir l'occasion d'utiliser certaines plateformes de marketing sur le Web, incluant vos propres sites Web et de média social pour mettre en marché les produits et occasions d'affaires Isagenix. Isagenix réalise que le marketing Internet est devenu un outil inestimable pour attirer de nouveaux prospects, procurer de l'information à propos des produits et de l'occasion de revenu Isagenix et de générer des ventes supplémentaires de produits. Pour vous aider à comprendre ce que vous pouvez et ne pouvez faire lorsque vous considérez et utiliserez les plateformes de marketing sur le Web, nous avons élaboré les directives ci-dessous en tant que complément à la section 6.3 des Politiques et procédures d'Isagenix pour que vous puissiez mettre en marché adéquatement et avec succès les produits et l'occasion de revenu Isagenix en utilisant l'Internet.

1. PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les principes ci-dessous s'appliquent à toute action par un Associé impliquant le marketing et la vente de produits et de l'occasion de revenu Isagenix en utilisant un outil de marketing ou une application sur le Web.

- a. Tout contenu comprenant, notamment, des blogues en ligne, des sites Web et des annonces publicitaires, devra être soumis pour revue au Service de conformité avant sa publication (Compliance@IsagenixCorp.com).
- b. Tous les témoignages devront être conformes aux Politiques et procédures et aux pratiques de la société Isagenix.
- c. Les produits et publicités pour Isagenix pourront être affichés avec d'autres produits ou services pourvu que les autres produits et services respectent les valeurs d'Isagenix et qu'ils ne sont pas commercialisés par une autre société de marketing relationnel.
- d. Les produits et publicités pour Isagenix ne peuvent pas être présentés en ligne dans un contenu résultant d'une implication non conforme. Par exemple, la promotion d'Isagenix sur un site Web ou une plateforme de média social qui vise à guérir des conditions médicales pour lesquelles nos produits sont bénéfiques.
- e. Toutes les commandes de produits Isagenix devront être passées avec le panier d'achat fourni par Isagenix se trouvant sur votre réplique de site Web fournie par Isagenix. Les commandes de produits ne peuvent pas être prises sur tout autre site que le site Web répliqué d'Isagenix, comprenant, notamment, les sites de vente au détail comme eBay, Amazon et TaoBao.
- f. Pour le libellé de votre mise en marché de produits et occasion de revenu Isagenix, vous devrez être honnête. Vous devrez toujours vous présenter comme un Associé indépendant Isagenix en vous servant du logo fourni par Isagenix.

2. NOMS DE DOMAINES ET MÉTADONNÉES

Pour la sélection de la terminologie composant les noms de domaines et les métadonnées, l'inclusion de « Isagenix » est prohibée, ainsi que tout autre terme ou dérivatif de ce dernier nom ou similaire, portant à confusion avec la marque de commerce Isagenix, comme « Isogenix.com » par exemple. De plus, il est interdit d'utiliser un terme suggérant une fausse allégation de revenu, de produit pharmaceutique, de perte de poids ou médicale. Par exemple, utiliser le nom de domaine « cure_d'obésité.com » ou utiliser « diabète » dans les mots clés ou de métadonnées serait tendancieux et une pratique de marketing inappropriée.

- a. Isagenix tend à dissuader l'utilisation du préfixe « Isa » dans un nom de domaine. Si vous utilisez « Isa » ou Isagenix dans votre nom de domaine et qu'Isagenix décide plus tard d'utiliser ce nom de domaine, vous consentez à prendre toutes les mesures nécessaires pour transférer ce nom de domaine à Isagenix. De plus, si vous utilisez « Isa » dans votre nom de domaine, nous pourrions vous demander de prendre des mesures supplémentaires en plus de celles mentionnées dans les Politiques et procédures ou les présentes directives pour éviter la confusion des consommateurs.

3. PUBLICITÉS CIBLÉES OU PAYÉES ET MARCHANDISAGE À PAIEMENT AU CLIC

Les Associés sont autorisés et encouragés à faire la promotion de leur site Web répliqué ou des sites Web approuvés en utilisant les plateformes de médias sociaux et les techniques de marketing organique. Cependant, pour assurer un champ d'activité juste pour tous nos Associés, les publicités payées qui font partie d'un effort à promouvoir les produits ou l'occasion de revenu Isagenix sont formellement interdites. Aux fins des présentes directives, des exemples de publicités payées comprennent les annonces sur les plateformes d'engins de recherche comme Google.com ou bing.com, les annonces sur les

plateformes de médias sociaux comme Facebook ou Instagram, le marchandisage à paiement par clic, les annonces par affiches et la publicité par bannières.

4. SITES WEB INDÉPENDANTS

Isagenix croit en l'usage responsable des sites Web pour mettre nos produits en marché et faire croître votre entreprise. Par conséquent, vous pouvez administrer un site Web créé indépendamment pour mettre en marché les produits et l'occasion de revenu Isagenix (ci-après nommé « site Web indépendant »), si les politiques ci-dessous sont respectées.

a. Tout le contenu et ses liens apparaissant sur votre site Web indépendant sont conformes à toutes les Politiques et procédures.

b. Lorsque possible, vous devriez utiliser le matériel approuvé dans la Galerie pour médias Web et imprimerie dans la section Matériel de marchandisage de votre Espace-gestion, ou d'autres outils de vente fournis par Isagenix.

c. Si les éléments de votre site Web indépendant annoncent ou font référence aux produits et à l'occasion de revenu Isagenix, soit directement ou indirectement, ou qu'ils sont utilisés dans vos efforts de marketing, avec ou sans la mention « Isagenix », vous devrez en premier obtenir une approbation écrite du Service de conformité avant sa publication ou avant toute modification après avoir obtenu une approbation. Si votre site Web indépendant est protégé par un mot de passe, le Service de conformité devra recevoir les authentifiants ou mots de passe permettant l'accès.

d. Toutes les commandes de produits devront être traitées avec le panier d'achat se trouvant sur votre réplique de site Web fournie par Isagenix. Si un(e) client(e) sélectionne des produits Isagenix pour un achat sur votre site Web indépendant, il ou elle devra être redirigé(e) à votre panier d'achat fourni par Isagenix pour poursuivre au paiement.

e. Votre site Web indépendant devra indiquer que le site est opéré par un Associé indépendant Isagenix et ne peut être identifié comme un site Web d'Isagenix. Votre site Web indépendant devra afficher de façon évidente le logo d'Associé indépendant Isagenix et non le logo d'entreprise Isagenix, et votre nom devra être mis en évidence. Votre site Web indépendant devra comprendre l'avis de non-responsabilité ci-dessous, bien en vue sur chaque page en caractères lisibles, en plus de tout avis de non-responsabilité mentionné ailleurs dans les Politiques et procédures.

i. « Le présent site Web est la propriété et est administré par un Associé indépendant Isagenix et il n'est pas endossé par Isagenix International, LLC. Toute opinion exprimée sur le présent site Web est faite par l'Associé(e) individuel(le), elle en demeure sa responsabilité entière et elle ne doit pas être interprétée comme la représentation des opinions de Isagenix International, LLC. »

f. Accédez aux avis de non-responsabilité Isagenix sur notre page à cet effet au Isagenix.com. Les Associés devront utiliser les avis de non-responsabilité appropriés selon le contenu de leur site Web indépendant. Tous les avis de non-responsabilité devront être dans des caractères de même type et taille que les articles.

g. Isagenix se réserve le droit de révoquer votre droit d'utiliser un site Web indépendant en tout temps si, à sa seule discrétion, Isagenix croit qu'il est dans l'intérêt d'Isagenix d'ordonner une telle révocation.

5. ANNONCES PUBLICITAIRES ET BANNIÈRES

Toute utilisation de bannières ou de publicités créées de façon indépendante, ou de changement à toute bannière ou publicité approuvée devra être soumise au Service de conformité pour une approbation écrite préalable à son utilisation. Les bannières et liens ne doivent pas être placés sur tout site Web qui ne représente pas les valeurs d'Isagenix, comprenant, notamment, les sites Web sur lesquels la vente de produits Isagenix est interdite comme les sites de vente au détail ou d'encan en ligne.

6. PLATEFORMES DE RÉSEAUX SOCIAUX

Les sociétés de marketing relationnel sont bâties sur un fondement de contacts relationnels faits de personnes à personnes. Les plateformes de réseaux sociaux comme Facebook et LinkedIn sont des prolongements naturels de ce fondement. Les plateformes de réseaux sociaux peuvent fournir des outils utiles à un(e) Associé(e) pour augmenter le nombre de personnes de son équipe et garder le contact. Vous pouvez faire la publicité de votre entreprise Isagenix sur vos pages de médias sociaux si celle-ci se limite au contenu prévu pour le partage fourni par Isagenix, un lien vidéo, une bannière ou tout autre outil de marketing approuvé se trouvant dans la Galerie de médias Web et imprimerie dans la section Matériel de marketing de votre Espace-gestion, ou d'autre matériel approuvé par le Service de conformité. Alors que nous vous encourageons à annoncer Isagenix sur vos pages de médias sociaux, nous interdisons l'utilisation du nom Isagenix ou un nom similaire pour votre nom de compte, nom de groupe, nom de page, nom de panel de discussion sur toute présence de réseaux sociaux, nous interdisons également l'utilisation du logo Isagenix et de son nom de marque ou d'une image d'un produit Isagenix en tant que votre photo de profil. Si vous utilisez un réseau social pour mettre Isagenix en marché, vous devrez vous présenter comme un Associé indépendant Isagenix et non comme un représentant officiel ou employé d'Isagenix. Si vous êtes membre de toute autre société de marketing relationnel en plus d'être membre d'Isagenix, vous ne pouvez pas annoncer les deux noms de marques et occasions sous le même profil de réseau social. Isagenix considère que la promotion d'autres occasions de marketing relationnel à vos contacts de réseau social Isagenix constitue une représentation croisée et une sollicitation impropre. Isagenix a ses propres profils de réseau social permettant à nos Associés de joindre

les pages créées par Isagenix pour communiquer avec la communauté Isagenix. Cependant, vous n'êtes pas autorisé à créer vos propres groupes et pages en utilisant le nom Isagenix, ses noms de marques ou marques déposées.

7. BLOGUES, MICROBLOGUES ET BALADOS

Isagenix n'encourage pas l'utilisation de blogs par ses Associés pour publiciser leur entreprise Isagenix ou fournir de l'information concernant Isagenix et ses produits. Les allégations faites par un(e) Associé(e) dans leur blogue ont une incidence directe sur Isagenix. Isagenix vous demande donc d'utiliser la page « À propos de moi » de votre site Web répliqué ou de soumettre un témoignage au Service de conformité si vous désirez relater votre histoire Isagenix sur un forum en ligne. Si vous choisissez d'utiliser un blogue, il ne devra pas être intitulé, avoir un nom de marque ou être annoncé comme un blogue Isagenix. Sur votre blogue, vous devrez être présenté en tant qu'Associé indépendant Isagenix. Tout le contenu du blogue devra être conforme aux clauses applicables de la plus récente version des Politiques et procédures en ce qui concerne les témoignages, les allégations médicales, de revenu, de perte de poids ou touchant la médication et les avis de non-responsabilité appropriés devront toujours être utilisés. Vous pouvez parler d'Isagenix dans un blogue, mais ce dernier ne doit pas porter exclusivement sur l'entité Isagenix. Toute discussion devra être faite sans que les lecteurs du blogue puissent commenter. La Politique de contenu des blogs s'appliquera à votre utilisation de forum ou de groupe de discussion en ce qui a trait au contenu Isagenix affiché sur l'Internet. Nous avons notre propre service de blogue qui permet aux Associés de s'inscrire à ce contenu par leur canal RSS pour communiquer avec la communauté Isagenix. Nous tendons à dissuader fortement nos Associés de publier sur le Web ou en balado toute téléconférence qu'ils ont tenue avec leur équipe puisque ce contenu n'a pas été approuvé par le Service de conformité et devrait seulement être échangé parmi les participants de la conférence. Le contenu enregistré devra recevoir l'approbation du Service de conformité avant toute distribution.

8. YOUTUBE ET AUTRE SITES D'HÉBERGEMENT VIDÉO

Isagenix a un compte sur YouTube à l'adresse [YouTube.com/User/Isagenix](https://www.youtube.com/user/Isagenix) pour aider nos Associés à partager les présentations vidéos éducationnelles que nous produisons. Ces vidéos se trouvent également sur [IsaMovie.com](https://www.isamovie.com) et à la page [IsaVideos](#) de votre site Web répliqué Isagenix. Nous vous encourageons à intégrer les liens ou à ajouter les vidéos YouTube sur votre propre site Web indépendant ou pages de réseaux sociaux. Vous êtes seulement autorisés à utiliser les vidéos YouTube dans leur format d'origine sans les modifier d'aucune façon. Les Associés ne sont pas autorisés à téléverser eux-mêmes les vidéos produites par Isagenix sur des plateformes de médias sociaux ou des sites Web indépendants. Les instructions d'intégration des vidéos se trouvent dans la Galerie des médias et d'imprimerie dans la section Matériels

de marketing de votre Espace-gestion. Diriger un client potentiel vers un site Web comprenant une de nos vidéos peut être un moyen efficace pour entreprendre un échange à propos des produits et de l'occasion de revenu Isagenix. Il ne vous est pas permis de créer votre propre compte sur YouTube ou sur d'autres sites d'hébergement vidéo pour afficher les vidéos produites par Isagenix. Isagenix s'est assurée que les vidéos sont récentes, efficaces, offertes à plusieurs endroits et accessibles à tous les Associés. Pour présenter votre propre vidéo Isagenix ou une vidéo de témoignage, vous devrez obtenir une approbation écrite du Service de conformité avant de procéder à sa distribution.

9. COURRIEL

Toutes les publicités envoyées par courriel, téléphone ou télécopieur devront être conformes aux lois antipourriel de l'État, de la province ou du pays du destinataire. Vous devez obligatoirement vous renseigner et vous conformer à toutes les lois concernant les courriels commerciaux non sollicités. Selon la loi CAN-SPAM Act de 2003, il est illégal aux États-Unis « d'utiliser tout téléphone, appareil de facsimilé, ordinateur ou autre dispositif pour envoyer des publicités non sollicitées. « Publicités électroniques » veut dire tout message courriel dont le but principal est de promouvoir directement ou indirectement la vente ou autre distribution de biens ou services au destinataire. »

10. SITES WEB ET PROGRAMMES DE CRÉATION D'OCCASIONS D'AFFAIRES ET DE MARKETING D'AFFILIATION

Alors que la participation à des programmes de création d'occasions d'affaires et de marketing d'affiliation est permise, vous ne pouvez pas offrir ou transférer les résultats d'un programme de création d'occasions d'affaires ou de marketing d'affiliation à un autre Associé. Un programme de création d'occasions d'affaires est un site Web qui permet à un Associé de recueillir des renseignements à propos d'un client potentiel dans le but de le recruter. Un programme de marketing d'affiliation est un programme dans lequel une personne est récompensée pour le nombre de visiteurs référés ou le trafic Web.